



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

perspectives

Question écrite n° 93792

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur la modernisation du secteur public. Les expériences des entreprises privées et du secteur public doivent pouvoir être croisées. Les équipes chargées de la conduite du changement pourraient être renforcées. Chaque unité pourrait ainsi se voir dotée d'une équipe de modernisation avec des personnels formés spécialement pour cette mission. Aussi, il souhaiterait connaître son avis en la matière.

Texte de la réponse

Le croisement des expériences des entreprises du secteur public et privé est riche et doit être recherché dans le cadre de la modernisation du secteur public. La démarche est bien engagée au sein des administrations centrales : les secrétaires généraux, hauts fonctionnaires directement rattachés aux ministres, et qui ont en charge la mise en oeuvre de la modernisation dans leur ministère sont entourés d'équipes mixtes de modernisateurs issus à la fois du secteur public et du secteur privé. Au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, le croisement d'expériences entre secteurs public et privé est une dimension importante du projet de modernisation porté par la direction générale de la modernisation de l'État (DGME), réunissant l'ensemble des structures antérieurement dédiées à la réforme de l'État : la direction de la réforme budgétaire, la délégation à la modernisation de la gestion publique et des structures de l'État, la délégation aux usagers et aux simplifications administratives et l'agence pour le développement de l'administration électronique. La DGME rassemble aujourd'hui près de 160 agents, venant de tous les ministères, mais aussi du secteur privé et de l'étranger. En effet, 35 % des agents de cette direction de mission ont une expérience antérieure dans le secteur privé. Enfin, la DGME, créée en décembre 2005, a pour vocation de proposer des solutions innovantes pour le management des administrations et l'amélioration continue de leur performance : modernisation de la gestion publique, professionnalisation des fonctions managériales (contrôle de gestion, contrôle interne, démarche qualité au sein de l'État), informatisation des processus, etc. Parallèlement, une plus grande efficacité de l'action publique est aussi recherchée au travers d'un renouvellement de ses modes de gestion permis par le cadre plus responsabilisant offert par la loi organique relative aux lois de finances.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93792

Rubrique : Secteur public

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : budget et réforme de l'Etat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 2006, page 4830

Réponse publiée le : 18 juillet 2006, page 7517